



# ACEF – Rives de Paris

## Dossier de demande de subvention

### VOTRE ASSOCIATION / STRUCTURE

---

Nom : AMICALE DE LA SECTION DE RECHERCHES DES TRANSPORTS AERIENS (AMICALE SRTA)

Adresse : **73 Avenue Charles De Gaulle**

Code postal : **95700**

Ville : **ROISSY EN FRANCE**

Téléphone : .....

Email : [srtaamicale@gmail.com](mailto:srtaamicale@gmail.com)

Numéro INSEE : 833 584 485 00019

Nombre d'adhérents : **50**

Nombre de salariés : **0**

Site / Blog / Page : .....

### DOMAINE D'ACTIVITE DE VOTRE ASSOCIATION / STRUCTURE

---

Sports •

Médical •

Handicap : •

Insertion •

Accès à la culture •

Autre, précisez et ou complétez : L'association a pour objet le regroupement de l'ensemble du personnel de la Section de Recherches des Transports Aériens (personnels officiers et sous-officiers de gendarmerie et du corps de soutien administratif, gendarmes adjoints volontaires, réservistes, personnels civils et retraités, affectés ou ayant été affectés au sein de l'unité) en vue du développement des relations amicales, des activités sociales et de bienfaisance, de coopération et de loisirs, notamment les activités culturelles et sportives.

### LE PORTEUR DU PROJET

---

Nom : LARREDE Prénom : Frédéric

Téléphone : 0659079810

Adresse mail : [frederic.larrede@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:frederic.larrede@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Rôle, Fonction au sein de l'association / Structure : Président

## LE PROJET DE L'ASSOCIATION / STRUCTURE

---

Quel est le projet spécifique que vous souhaitez engager et pour lequel vous recherchez un financement ?  
Décrire le projet et préciser l'ensemble des moyens nécessaires à sa réalisation.

Nous organisons la soirée annuelle de la section de recherches des transports aériens, unité à compétence nationale ayant pour missions principales de lutter contre toute forme d'atteintes à l'aviation civile et de procéder à des enquêtes suite à des accidents mortels d'aéronefs.

Cette soirée regroupe 300 personnes qui permettent à notre service d'exercer ses missions avec efficacité.

Les personnes participant à cet évènement sont les partenaires de l'amicale, ainsi que les personnes affectées à des services institutionnels tels que la gendarmerie, la direction générale de l'aviation civile, la police, la justice et des douanes. Seront également sur présents des chefs d'entreprise ou chefs de service ayant leur activité principale au sein des aéroports (gestionnaire d'aéroport, Fret, sûreté, sécurité, compagnies aériennes)

Nous souhaitons acheter une machine à café.

Nous comptons organiser différentes manifestations rassemblant les gendarmes de la plateforme aéroportuaire de ROISSY ou LE BOURGET, telles que Tournoi de foot, Ste Patrick, halloween (70 enfants) -

Une journée cohésion de type « challenge team building » est en cours de programmation pour le second trimestre. Une participation pour chaque adhérent est envisagée selon les finances.

## PARTENARIAT ET FINANCEMENT DU PROJET

---

Coût global du projet :

12211€

Origine et montant de vos recettes :

Adhésions : 1000€

Partenariats : 2000€

Ventes boissons, café, snack : 500€

Nature et montant des dépenses :

Soirée SRTA : 7000€

Machine à café : 759€

Evenements : 700€

Journée cohésion : 3752€

Avez-vous des partenaires financiers : (si oui lesquels)

DEVERYWARE

INCOMPLIANCE

BPOP/CASDEN/ACEF

## AIDE DEMANDEE

---

Quel type d'aide ou quelle aide financière attendez-vous de l'ACEF Rives de Paris ?

Nous attendons une aide financière de 6000€.

***Vous avez la possibilité de joindre tout document que vous jugerez utile à l'examen de votre dossier***

**Date de votre demande et signature**

08/02/2023



**Cadre réservé à l'ACEF Rives de PARIS**

**Type d'aide accordée**

**Vote CA :**

**Date**

**Signature Président ACEF Rives de PARIS**

**Cadre réservé à La Banque Populaire Rives de Paris**

**Avis sur la demande :**

**Date**



# Ile de Loisirs de Buthiers

Propriété de la Région Ile de France

73 Rue des Roches

77760 BUTHIERS

Tél : 01 64 24 12 87

Email : [contact@buthiers.iledeloisirs.fr](mailto:contact@buthiers.iledeloisirs.fr)

DEVIS N° 5746

Du 02/11/2022

Devis valable jusqu'au 02/12/2022

Nos références: 429

Gendarmerie LA CHAPELLE LA REINE  
3 Rue Blanche De Castille

77760 LA CHAPELLE LA REINE  
FRANCE

Désignation	Du	Au	Nuits	P.U.	Qte	Prix/jour	Total
R060 Café d'Accueil Séminaire 9h30				4,80	40		192,00
A412 ChallengeTeam Building Journée*				69,00	40		2760,00
*course d'orientation avec enigmes et epreuves 10h/12h et 14h/16h							
R107 Stand Tout Feu Tout Flamme 12h30				20,00	40		800,00

Taux TVA	H.T	TVA
10.00%	2509,09	250,91
5.50%	940,28	51,72
Total	3449,37	302,63

TOTAL TTC: 3752,00 €

Solde à régler : 3752.00 €

**Versement obligatoire de 30% du montant total de la commande ou votre bon administratif de la totalité.**

Nom du Contractant

Date & Signature

Tampon de l'organisme

SMEAG - Ile de Loisirs de Buthiers  
SIRET 257 702 969 00011- CODE APE 9311 Z

TP MELUN N°10071 77000 00002002613 87 - IBAN FR 76 1007 1770 0000 0020 0261 387 - BIC TRPUFRP 1





Amicale SRTA			
Contact	Madame Vaché Agathe		
Adresse	Tél :		
Mail	agathe.vache@gendarmerie.interieur.gouv.fr	Nb de participants :	300 Adultes
Date de la Manifestation	Jeu 25 Mai 2023	Ados	Enfants
Type de Manifestation	Cocktail dinatoire	Date du devis :	07/02/2023
PRESTATIONS		P.U TTC	QUANTITE
FORMULE COCKTAIL DINATOIRE			
<b>Formule 6 petites pièces apéritives</b> Deux pièces froides Deux pièces chaudes Deux pièces sucrées	18,00 €	300	5 400,00 €
<b>Fûts de 1664 20 Litres</b>	200,00 €	3	600,00 €
<b>Boissons apportées par vos soins</b> <b>Service de vos boissons du début à la fin de la prestation</b>	5,00 €	300	OFFERT
<b>Privatisation du Restaurant et sa terrasse</b> Haute saison	1 000,00 €	1	1 000,00 €
<b>Montant Total TTC</b>			<b>7 000,00 €</b>

#### Horaires Réception :

Arrivée minimum à 19h30, installation à table à 21h00 maximum

Fin de réception : 01h00 (150€h si dépassement, 4h maximum)

Nombre de convives à confirmer 10 jours avant la manifestation, la facturation sera basée sur ce nombre

DATE ET

SIGNATURE

### Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités et conditions applicables de façon générale à l'ensemble des relations entre le Golf International de Roissy et toute personne physique ou morale dans le cadre de nos prestations.

#### Article 1 : VALIDITE DES PROPOSITIONS

Toutes les propositions sont établies pour un délai de 1 mois. Sans accord préalable par écrit, une nouvelle proposition sera envoyée.

#### Article 2 : RÉSERVATIONS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les réservations devront être confirmées par retour de mail ou tout document écrit daté, signé avec la mention « bon pour accord » et sera considérée comme définitive à réception d'un acompte de 50% du montant total TTC du devis.  
Les tarifs sont applicables pour un minimum de 11 personnes. Dans le cas de groupes inférieurs à 11 personnes les tarifs individuels seront appliqués. Nos tarifs sont exprimés en Euros et sont susceptibles de changer à tout moment. Le solde sera payable 10 jours avant la manifestation, au moment de la confirmation du nombre de participants. Les suppléments, s'il y en a, seront à régler le jour de la manifestation.

#### Article 3 : MODIFICATION DE LA COMMANDE

Tout report de date de la manifestation ou changement donnera lieu à un nouveau devis.  
Toute modification du nombre prévu de participants devra être confirmée par écrit au minimum 10 jours avant la date de la manifestation, la marge de variation ne pourra être supérieure à 30 %. Passé ce délai, la facturation sera établie d'après le nombre prévu dans le devis accepté.

#### Article 4 : ANNULATION

Toute annulation devra être confirmée par un document écrit et signé. L'annulation de la commande par le client ne donne lieu à aucune restitution de l'acompte versé qui est conservé à titre d'indemnité sauf dérogation écrite de notre part. Pour toute annulation à moins d'un mois de la manifestation, l'intégralité des prestations, soit 100% du montant du devis accepté, sera facturé sauf cas de force majeure tel que la crise sanitaire due au COVID 19. En effet, en cas de force majeure, l'acompte sera conservé sous forme d'avoir durant 18 mois. En cas d'annulation du fait du Golf International de Roissy, l'acompte sera restitué intégralement au client

#### Article 5 : CONDITIONS D'UTILISATION

Le client s'engage à utiliser les installations et matériels mis à disposition par le Golf conformément à leur destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer. Toute dégradation intérieure ou extérieure, tout matériel non restitué ou dégradé sera facturé à valeur de remise en état ou de remplacement à neuf. L'accès aux installations est soumis aux conditions du règlement intérieur. Le golf se réserve le droit d'interrompre ou de reporter toute manifestation en cas d'intempérie présentant un danger pour la sécurité des joueurs, ou quand les conditions sont jugées incompatibles avec la pratique du golf.

#### Article 6 : LITIGES

Tout différend pouvant survenir entre le golf et le client à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la prestation et qui ne saurait trouver un règlement à l'amiable relèvera de la compétence exclusive de la juridiction du ressort du siège social du Golf.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TITULAIRE DU COMPTE : UGOLF ROISSY RESTAURATION			
Banque	Guichet	N° de compte	Cte RIB
30003	04359	00020053156	68
Identification Internationale (IBAN)			
IBAN FR76 3000 3043 5900 0200 5315 668			
Identification Internationale de la Banque (BIC)			
SOGEFRPP			

Marion GROSSET  
Responsable Commerciale et Administrative  
mgrosset@ugollderoissy.com  
01 86 90 07 55



Bon pour accord, Date & Signature client :